



2025 - 127 Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
Service : Direction générale
Référence : CA

Objet : DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Gilles PHILIPPEAU, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Olivier FRANC à Ludivine BEN-BELLAL

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Jean-Michel EON

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n° 2025 - 127 du 8 octobre - Autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif de Nantes dans le cadre d'une procédure de recours contentieux**

Considérant le recours contentieux notifié le 18 août 2025 concernant la requête introduite par l'intéressé contre l'avis des sommes à payer émis à son encontre à la suite de travaux exécutés d'office par la Ville, effectués conformément à l'arrêté n° 2025 - 478 AI du 14 avril 2025. Considérant la nécessité pour la Collectivité de se défendre et de requérir le service d'un avocat spécialisé dans le droit administratif dans le cadre de la procédure précitée, il est décidé de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure de recours contentieux précitée devant le tribunal administratif de Nantes et de confier à la société d'avocats MRV, 6 rue voltaire à Nantes la charge de représenter la Ville dans cette procédure et devant cette instance.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 09/10/2025 au 09/12/2025 et transmise en Préfecture le 08/10/2025



➤ **Décision municipale n° 2025 - 128 du 2 octobre 2025 - Avenant 1 au lot du marché 202430 de restructuration intérieure du multi-accueil la maison des fripouilles**

Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au lot 5 du marché de restructuration intérieure du multi-accueil « la maison des fripouilles » avec l'entreprise TAERA SOLS pour une moins-value de 3 017,81 € HT. L'écart cumulé sur la totalité des avenants est de -6,45 %. Le paiement de ces prestations sera imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 06/10/2025 au 06/12/2025 et transmise en Préfecture le 06/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 129 du 9 septembre 2025 - Marché de travaux pour la rénovation de locaux administratifs et de ventilation - Avenant n° 1 lot N° 03 : Electricité**

Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 du lot n° 3 du marché de rénovation de locaux administratifs et de ventilation à l'entreprise LR ENERGIES pour un montant de 2 740,30 euros HT, introduisant un écart de 19,19 % sur le lot n°3. L'écart cumulé des avenants sur la totalité du lot est de 19,19 %. Le paiement de ces prestations sera imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 06/10/2025 au 06/12/2025 et transmise en Préfecture le 06/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 130 du 14 octobre 2025 - Avenant 1 au lot n° 5 - Modules du marché n° 202442 de travaux de construction d'un établissement France Services temporaire**

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n°5 modules du marché de travaux de construction d'un établissement France Services temporaire avec l'entreprise BODARD pour un montant de 3 997,12 euros HT, portant le nouveau montant du lot n° 5 à 519 415,21 euros HT. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 0,78 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 23/10/2025 au 23/12/2025 et transmise en Préfecture le 23/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 131 du 14 octobre 2025 - Avenant 1 au marché n° 202417 de nettoyage de la vitrerie des bâtiments municipaux de la ville de Couëron**

Considérant la nécessité de modifier les bâtiments sur lesquels les prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments s'effectuent, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 du marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments municipaux de la ville de Couëron avec l'entreprise IHP SERVICES. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 23/10/2025 au 23/12/2025 et transmise en Préfecture le 23/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 132 du 16 octobre 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Le Chaînon Pays de la Loire**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association « le Chaînon » pour l'année 2025 pour un montant de cotisation de 500 euros et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 17/10/2025 au 17/12/2025 et transmise en Préfecture le 16/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 133 du 17 octobre 2025 - Estuaire de la Loire - Parcelle cadastrée section DR n° 50 - Exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles**

La Ville de Couëron a exercé son droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, en substitution et en l'absence de préemption du Département, sur la parcelle non-bâtie cadastrée section DR n° 50 (23 520 m²), située en zone Ns au PLUm, au lieu-dit La Grande Vallée sur la commune de Couëron, ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Adrien RABU, notaire à La Chataigneraie, reçue au Département de Loire-Atlantique le 19 août 2025 et en mairie le 19 août 2025 car le bien concerné, est situé au sein de la zone humide du site Natura 2000 de l'estuaire de la Loire, zone humide majeure de la façade atlantique à forts enjeux écologiques. La Commune exerce le droit de préemption au prix envisagé, à savoir pour un montant de 750 € (sept cent cinquante euros), soit 319 € l'hectare.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 21/10/2025 au 21/12/2025 et transmise en Préfecture le 20/10/2025



➤ **Décision municipale n° 2025 - 134 du 28 octobre 2025 – Autorisation d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nantes dans le cadre d’une procédure de recours contentieux**

Considérant le recours contentieux notifié le 10 octobre 2025 par le tribunal administratif de Nantes, concernant la requête introduite par la société d’avocats Antigone, contre la décision d’opposition à la déclaration préalable de travaux n°044 047 25 00066 délivrée le 9 avril 2025 (dossier TA n°2517851-1), il a été décidé de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de cette procédure de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, et le cas échéant devant toutes juridictions compétente et de confier à la société d’avocats MRV, 6 rue Voltaire, 44000 Nantes, la charge de représenter la Ville dans cette procédure et devant cette instance.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/10/2025 au 29/12/2025 et transmise en Préfecture le 28/10/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 135 du 24 octobre 2025 - Avenant 1 au lot n° 1 conférences sur l’alimentation en visioconférence du marché n° 202521 relatifs à des prestations dédiées à la mise en œuvre de mesures éducatives sur les temps éducatifs et péri-éducatifs de la Ville**

Il a été décidé de signer l’avenant n° 1 du lot n° 1 Conférences sur l'alimentation en visioconférence du marché relatif à des prestations dédiées à la mise en œuvre de mesures éducatives sur les temps éducatifs et péri-éducatifs de la Ville avec l’entreprise CONFKIDS pour corriger des erreurs matérielles. L’avenant n’a pas d’incidence financière.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 02/11/2025 au 02/01/2026 et transmise en Préfecture le 02/11/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 136 du 2 décembre 2025 - 8 place Charles De Gaulle – prolongation de la mise à disposition des locaux entre la ville de Couëron et le comité des œuvres sociales à titre gratuit**

Il a été décidé que le local, situé 8 place Charles de Gaulle, composé d’une salle de permanence au RDC et d’un local extérieur indépendant est maintenu à la disposition exclusive du Comité des œuvres Sociales de la mairie de Couëron jusqu’au 13 mai 2031. L’usage à titre temporaire et non exclusif de la salle de la réunion au 1^{er} étage est également maintenu les locaux sont mis à la disposition du COS par la Ville, à titre gratuit. Les autres dispositions du contrat signé le 13 mai 2013 demeurent inchangées.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 05/12/2025 au 05/02/2026 et transmise en Préfecture le 04/12/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 137 du 12 novembre 2025 – Avenant 1 au marché n° 202327 de maîtrise d’œuvre pour la restauration de la tour à plomb**

Il a été décidé de signer l’avenant n°1 du marché de maîtrise d’œuvre pour la restauration de la Tour à Plomb (95 quai Jean-Pierre Fougerat, 44220 COUËRON) avec l’entreprise ANTAK ARCHITECTURE pour un montant de 8 419,17 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 188 419.17 euros HT.

L’écart introduit sur la totalité du marché est de 4,68 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/11/2025 au 13/01/2026 et transmise en Préfecture le 13/11/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 138 du 19 novembre 2025 - OP 12582 - Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d’un diagnostic écologique complet faune-flore-zones humides et séquence éviter réduire**
Il a été décidé de signer l’acte d’engagement du marché prestations intellectuelles pour la réalisation d’un diagnostic écologique complet Faune-Flore-Zones humides et séquence éviter-réduire avec SAFOLIA pour un montant forfaitaire de 19 290 € HT, dont 16 170 euros HT pour la tranche ferme et 3 120 euros HT pour la tranche optionnelle.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 19/11/2025 au 19/01/2026 et transmise en Préfecture le 19/11/2025



- **Décision municipale n° 2025 - 139 du 19 novembre 2025 - Marché n° 202523 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation d'un nouvel équipement sportif sur le complexe Léo Lagrange**
Il a été décidé de signer l'acte d'engagement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation d'un nouvel équipement sportif sur le complexe Léo Lagrange et d'assistance à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre avec le groupement ATEILIER PREAU (mandataire) et AKKAD (cotraitant) pour un montant total forfaitaire de 46 575 euros HT, soit 33 400 euros HT et 13 175 euros HT pour la tranche optionnelle.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/11/2025 au 24/01/2026 et transmise en Préfecture le 24/11/2025
- **Décision municipale n° 2025 - 140 du 19 novembre 2025 - Marché n° 202520 de location de véhicule frigorifique**
Il a été décidé de signer l'acte d'engagement du marché relatif à la location de véhicule frigorifique avec BERGER LOCATION pour un montant maximum annuel de 45 000 euros HT.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/11/2025 au 24/01/2026 et transmise en Préfecture le 24/11/2025
- **Décision municipale n° 2025 - 141 du 19 novembre 2025 - Avenant 1 au marché n° 202515 de réfection des éclairages sportifs du stade Suzanne et donatien hauray**
Il a été décidé de signer l'avenant n°1 du marché de réfection des éclairages sportifs du stade Suzanne et Donatien Hauray avec l'entreprise CEGELEC pour un montant de 79 398,57 euros HT et modifier le taux de TVA à 20 %, portant le nouveau montant TTC du marché à 95 278,28 euros TTC. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 9,09 %.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/11/2025 au 24/01/2026 et transmise en Préfecture le 24/11/2025
- **Décision municipale n° 2025 - 142 du 19 novembre 2025 -Avenant 1 au lot n° 9 plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation du marché n°202513 de travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville aile Condorcet**
Il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n°9 plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation du marché de travaux n°202513 - réhabilitation de l'hôtel de Ville aile Condorcet avec l'entreprise FORCENERGIE pour un montant de 12 453,44 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 109 353,44 euros HT. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 12,85 %.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 05/12/2025 au 05/02/2026 et transmise en Préfecture le 04/12/2025
- **Décision municipale n° 2025 - 143 du 19 novembre 2025 - Avenant 1 au lot n° 3 couvertures ardoise zinguerie du marché n° 202513 de travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville aile Condorcet**
Il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n°3 couvertures ardoise zinguerie du marché de travaux n°202513 - réhabilitation de l'hôtel de Ville aile Condorcet avec l'entreprise AXIMA pour un montant de 11 667,75 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 25 703,15 euros HT. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 83,13%.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/11/2025 au 24/01/2026 et transmise en Préfecture le 24/11/2025
- **Décision municipale n° 2025 - 144 du 9 décembre 2025 - Oeuvre sémaphore - Convention de mise à disposition**
Il a été décidé que La convention de mise à disposition entre la commune de Couëron et le Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire soit reconduite pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, avec une possibilité de renouvellement de 5 ans par tacite reconduction.
La Commune est chargée de procéder à la sécurisation de l'œuvre et du périmètre immédiat, et de signaler en urgence au Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, toutes interventions et réparations à prévoir. La commune s'engage à entretenir les espaces verts autour du site.



La Commune intègre à ses dispositifs de signalétique l'information de la présence de l'œuvre afin de garantir sa bonne accessibilité et sa visibilité auprès du public. La surveillance et l'entretien sont consentis à titre gracieux par la Commune.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/12/2025 au 10/02/2026 et transmise en Préfecture le 09/12/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 145 du 19 novembre 2025 - Marché n° 202531 de travaux de réhabilitation du Dojo Le Quintrec**

Il a été décidé de signer les actes d'engagements du marché relatif aux travaux de réhabilitation du Dojo Le Quintrec en retenant :

- Lot n°1 : Curage / démolition : la proposition de l'entreprise RECYCLAD pour un montant total forfaitaire de 43 333,34 € HT
- Lot n°2 : VRD / Aménagements extérieurs : Déclaré sans suite pour infructuosité (absence de pli).
- Lot n°3 : Gros œuvre : la proposition de l'entreprise BOISSEAU, pour un montant total forfaitaire de 95 000,00 € HT
- Lot n°4 : Charpente bois / bardage : la proposition de l'entreprise GODARD, pour un montant total forfaitaire de 430 000,00 € HT
- Lot n°5 : Etanchéité : La proposition de l'entreprise ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES pour un montant total forfaitaire de 60 567,58 € HT
- Lot n°6 : Menuiseries extérieures : la proposition de l'entreprise ERDRALU pour un montant total forfaitaire de 42 000,00 € HT
- Lot n°7 : Métallerie : déclaré sans suite pour infructuosité (absence de pli).
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures : la proposition de l'entreprise MENUISERIE SAINTE ANNE pour un montant total forfaitaire de 72 944,60 € HT
- Lot n°9 : Nettoyage : la proposition de l'entreprise SERENET pour un montant total forfaitaire de 2 528,79 € HT
- Lot n°10 : Sols / faïence : la proposition de l'entreprise TAERA SOLS, pour un montant total forfaitaire de 15 700,00 € HT
- Lot n°11 : Equipements sportifs : la proposition de l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant total forfaitaire de 18 794,60 € HT
- Lot n°12 : Plomberie / chauffage / VMC : la proposition de l'entreprise ALCIA, pour un montant total forfaitaire de 134 980 € HT
- Lot n°13 : Electricité : La proposition de l'entreprise EVOLIA pour un montant total forfaitaire de 74 000 €

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/11/2025 au 24/01/2026 et transmise en Préfecture le 24/11/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 146 du 19 novembre 2025 - Avenant 1 au lot n° 2 - Démolition gros œuvre du marché n° 202513 de réhabilitation de l'hôtel de ville - aile Condorcet**

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot 2 démolition-gros œuvre du marché n°202513 de réhabilitation de l'Hôtel de ville — aile Condorcet avec l'entreprise Boisseau Bâtiment pour un montant de -3 496,96 € HT, portant le nouveau montant du marché à 59 003,04 euros HT. L'écart introduit sur la totalité du marché est de - 5,59%.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 05/12/2025 au 05/02/2026 et transmise en Préfecture le 04/12/2025

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

À Couëron, le 15 décembre 2025

Jean-Michel Eon
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud

